

## **Compte rendu du SN-FO-LC 86 de l'audience du mercredi 6 mars 2019 accordée par le rectorat de Poitiers aux délégations d'établissements.**

Des délégations d'une dizaine d'établissements (lycées généraux et technologiques, lycées professionnels et collèges), avec leurs syndicats FO et FSU-CGT, étaient présentes mercredi 6 mars à 14h devant le rectorat, répondant ainsi à l'appel à manifester des personnels du lycée Nelson Mandela de Poitiers.

Une délégation de 6 établissements (lycées généraux et technologiques, lycées professionnels et collèges des 4 départements) a été reçue par M. Diaz, Secrétaire général du Rectorat et M. Tesson, Directeur de cabinet, pendant environ une heure.

Chacun des membres de la délégation est intervenu pour évoquer la situation de son établissement. Chacun des membres a formulé les demandes particulières propres à chaque établissement, mais aussi a exprimé le refus des réformes en cours.

Voici les arguments principaux développés par la délégation :

- Les réformes des lycées (général, technologique et professionnel) ont été menées dans une précipitation mettant enseignants et personnels de direction en grande difficulté.
- La carte des spécialités par établissement ne tient pas compte des désirs des élèves et interdit de fait à certains élèves de choisir l'option qu'ils souhaiteraient.
- La réforme du lycée amène des suppressions de poste et de la précarité pour les personnels à chaque rentrée : quelles spécialités vont être choisies par les élèves, quels postes vont être supprimés ?
- La réforme du lycée amène de la précarité pour les élèves : quelles spécialités choisir pour la future poursuite d'études (pas obligatoirement décidée à 15 ans !) ? Il a été évoqué une application Internet pour aider le choix des élèves : un membre de la délégation qui a testé longuement ce site a mentionné qu'il était truffé d'erreurs et qu'il était dangereux : « c'est une escroquerie » !
- La réforme du lycée amène des dégradations de conditions de travail pour les personnels et de conditions d'études pour les élèves : il y a réduction des heures permettant les dédoublements des enseignements, mais aussi lissage (par le bas) de celles-ci, ce qui ne permet pas de tenir compte de la particularité de certains enseignements,
- La dé-professionnalisation des lycées professionnels va impacter l'attractivité des sections.
- La suppression de sections d'enseignement professionnel sans raison d'attractivité ni de débouchés.
- La suppression massive des heures de lettres (notamment en CAP), pour des élèves qui en ont souvent le plus besoin.
- L'inclusion systématisée et forcée par la fermeture des institutions spécialisées, la suppression des dispositifs dans l'Education Nationale ou par la mutualisation des moyens.

L'administration a répondu à la délégation par des éléments de langage formatés, déjà utilisés à maintes reprises : « ces réformes sont issues de la représentation nationale » ou encore « ces réformes ont suivi le cheminement réglementaire, elles ont été portées devant les instances réglementaires (CSE, CT, etc.) ». Je vous passe les formules presque poétiques, tellement elles sont surréalistes. Nous avons rappelé que toutes ces instances, à tous les niveaux, ont rejeté ces réformes et voté contre.

L'administration a aussi menacé, à mots couverts, les collègues du lycée de Melle, en grève le jour des TPE. Nous avons rappelé que le droit de grève n'était pas contestable !

L'administration nous a dit aussi de ne pas « effrayer » les parents, évoquant plusieurs fois une réunion (la veille au soir) où le Recteur serait venu répondre sereinement aux questions des fédérations de parents. Comme nous étions au courant de l'ambiance de cette réunion, qui n'avait rien de sereine, nous avons fait remarquer à nos interlocuteurs que l'inquiétude des parents était bien légitime, et qu'elle traduisait les nombreuses questions encore en suspens.

Pour terminer la réunion, nous avons réaffirmé que nous n'étions pas là seulement pour témoigner mais aussi pour que, lors des réunions du groupe de travail du CTA sur les DGH du lendemain et du CTA de la semaine prochaine, les revendications apportées lors de cette audience soient satisfaites.